



## Païement cotisations retraite complementaire

Par **toftof**, le **03/10/2012** à **16:16**

Bonjour,

J'ai decouvert lors de l'envoi de mon bilan de carriere que mon employeur actuel ne cotisait plus à la retraite complementaire depuis 2007. Suite au rachat de mon entreprise precedente la nouvelle entité avait decidé de cotiser uniquement au titre de l'art 36 pour les etam au dernier echelon. En ce qui me concerne, un avenant à mon contrat de travail me placant à cet echelon (document signé du DRH) n'a pas été pris en compte par la paie.

Lorsque j'ai decouvert les faits, j'ai alerté la paie et la situation a été régularisé pour 2011.

Après plusieurs relance, je n'ai aucune reponse quand à la régularisation des années précédentes. Quelles sont mes voies de recours ? Vais je devoir verser en une seule fois les cotisations manquantes ? puis je contraindre mon employeur à les prendre en charge ? cette situation a t'elle une incidence sur la validité de mon contrat de travail (non respect de celui-ci, rupture, ...) ? Merci de votre retour

Par **P.M.**, le **03/10/2012** à **17:14**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher de la Caisse de retraite avant de saisir éventuellement le Conseil de Prud'Hommes...